

Membres élus présents : Gilbert Blouin, Angela Bonnaud (C92), Isabelle Briois, Stéphane Dablin, Stéphane Drouet, François Durand, Eric Feuillard, Philippe Grippon, Denise Huet, Michel Jomin, Georges Le Pallec, David Lloancy, Eric Poulhe, Mathias Priami (C75), Claude Rose (C91)

Membres élus excusés : Sandrine Arnal, Loïc Le Baccon, Éliane Debusne, Nadia Descot, Ganny Dinally (C77), Joël Dugay, Florence Goret, Dominique Huvelin (C95), Michel Joly (C93), Béatrice Lucet, Jean-François Mailler (C94), Romain Planchais, Francis Poulain, Sophie Royé, Marc Saliba, Hervé Zammit (C78)

Membres invités : Emmanuel Brugvin, Marie-Pierre Jacquemot, Claire Moal, Jérémy Soula, Eleni Tsioli Vassiliadis

Membres invités excusés : Xavier Beuzeville, Sébastien Gaillard, Matthieu Lauberton, Ada Rognon

Liste de diffusion : membres du conseil d'administration, président.e.s de structures (membres affiliés et agréés), collaborateurs du Comité

La séance a débuté à 20h00

| 1. INFORMATIONS | BEx | Élu/Prof. | Échéance |
|---|-----|-----------|----------|
| 1.1 Général | | | |
| 1.1.1 Démission du conseil d'administration du représentant des membres agréés (collège III) | GLP | GLP/ETV | 23/11/22 |
| Yoan Picard a quitté ses fonctions de directeur général de Nautisme en Île-de-France le 30 novembre 2022 pour de nouvelles fonctions à la communauté de communes de Granville Terre et Mer. Élu représentant des membres agréés (collège III) au conseil d'administration du Comité, il a donné sa démission par écrit le 22 novembre. Le poste vacant d'administrateur pourra être pourvu par une élection lors d'une prochaine assemblée générale, conformément à l'article S.2.5.3 des statuts du Comité. Les élus rappellent que le poste de représentant des membres agréés (collège II) est également vacant. | | | |
| 1.1.2 Organigramme du Comité | EPo | EPo | 15/12/22 |
| Cf Annexe 1 L'organigramme du Comité a été mis à jour au 1 ^{er} octobre 2022. En synergie avec le déploiement des parcours de randonnées nautiques, le tourisme a été rattaché au secteur « ESIND (Espaces Sites Itinéraires Navigation durable) » du pôle Développement. En cohérence avec les passerelles souhaitées entre l'école et les clubs formateurs, le sport scolaire a été rattaché à la filière Jeunes « sport de compétition » du pôle Activités. | | | |
| 1.1.3 Stade nautique Olympique d'Île-de-France | EPo | EPo | 15/12/22 |
| Des changements notables ont été opérés par l'exploitant IDLVT à la rentrée de septembre. Le directeur, Julien Le Naour, a été remplacé par Sébastien Lafont qui a rencontré le mouvement sportif, avec ses équipes, le 15 septembre 2022. Consciente des différents problèmes sur le site, la direction IDLVT a engagé une restructuration des services et des équipes. Un nouveau service de restauration a été mis en place en décembre avec une qualité et une flexibilité améliorée. Les travaux de réfection du stade d'eau vive ont démarré fin novembre. IDLVT souhaite également mieux contribuer à l'utilisation du site pour l'organisation d'événements sportifs. Lors de la réunion du 17 novembre 2022, le mouvement sportif a signifié au CREPS que le projet de convention bipartite avec le CREPS ne convenait pas. Le CREPS assure un rôle de coordination qui ne peut se prévaloir d'être fournisseur de services fournis par un tiers. Il a été demandé de clarifier le périmètre des responsabilités de chaque acteur (délégué, exploitant, coordinateur), ainsi que l'articulation des conventions. Un Comité des usagers s'est tenu le 14 décembre. Le président de Vaires Torcy Loisirs, Pascal Collado, a rappelé le périmètre d'intervention de chaque entité et indiqué qu'une convention tripartite entre IDLVT, le CREPS et l'utilisateur sera proposée par le CREPS. La FFCK et le Comité ont fait part de leurs réserves sur le montage proposé qui n'engage pas Vaires Torcy Loisirs. Pascal Collado a fait un point sur les travaux en cours sur le stade d'eau vive avec une intervention prévue sur les convoyeurs à partir de mars ayant normalement peu d'impact sur l'utilisation de la rivière. Vaires Torcy Loisirs est l'entité responsable de la relation juridique avec le COJO Paris 2024. Le site devra être mis à disposition exclusive du COJO du 26 juin au 18 octobre 2024. L'ensemble des surfaces du Comité sont concernées. L'indemnisation financière du coût de déménagement et | | | |

| | | | |
|--|-----|---------|----------|
| <p>d'exploitation externalisée durant 4 mois n'a pas été prise en compte dans la lettre d'engagement initiale signée entre la Région Île-de-France et Paris 2024. C'est un problème crucial que Pascal Collado a intégré sans pouvoir apporter de réponses à ce jour.</p> | | | |
| <p>1.1.4 Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) Paris 2024</p> <p>Nous sommes désormais à 588 jours de l'ouverture des Jeux Olympiques Paris 2024. Le Comité a apporté une contribution à la FFCK dans le programme de recrutement des volontaires Paris 2024 avec des compétences spécifiques « canoë et kayak ». Fin juin, peu de franciliens étaient candidats au dispositif. Le Comité a organisé une visioconférence le 20 juillet, en présence de la FFCK et de Cyril Nivel, responsable Sport Canoë-Kayak au COJO, pour présenter le programme à une centaine de participants. La réunion et la communication envoyée à près de 900 licenciés franciliens a permis de récolter près de 100 candidatures franciliennes qui ont toutes été retenues. Le nombre total recensé, à ce jour, est de 295 volontaires.</p> <p>Le président de la FFCK, Jean Zoungrana, a inscrit la célébration des Jeux comme une des trois orientations du projet de développement fédéral. Il l'a présenté au conseil fédéral de 19 novembre et au conseil des territoires du 4 décembre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. contribuer à l'organisation et à la réussite sportive, 2. mobiliser la Tribu et la faire grandir, 3. participer aux animations du Club France, 4. faire rayonner la Maison des sports de pagaie, 5. animer des actions grand public pendant les JOP, 6. réveiller et partager notre histoire. <p>Compte tenu de sa situation géographique, le Comité est particulièrement concerné par les JOP Paris 2024 et le projet de la Tribu. Dans le but de travailler en synergie avec la FFCK et faire converger les actions nationales et régionales, Eric Poulhe est en relation avec le service de communication de la FFCK pour travailler sur le projet et les moyens d'agréger les autres comités régionaux aux dispositifs qui seront mis en œuvre.</p> <p>En réponse à une question d'Angela Bonnaud, Eric Poulhe indique que le projet est dans sa phase d'initialisation, avec l'objectif de présenter les orientations des différents dispositifs de la Tribu lors de l'assemblée générale fédérale du 2 avril 2023.</p> <p>À la seconde question d'Angela sur l'implication de la FFCK dans la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques sur la Seine, Eric Poulhe précise que cet événement est géré exclusivement par le COJO Paris 2024 en coordination avec les services de l'État. Le président fédéral a indiqué avoir remonté le souhait d'être intégré à la parade, sans avoir de retour à ce jour.</p> | EPO | EPO | 15/12/22 |
| <p>1.2 Services</p> | | | |
| <p>1.2.1 Cadrage budgétaire 2023</p> <p>Sur la base des éléments transmis à la comptabilité, le budget réalisé au 31 octobre 2022 est inférieur au budget prévisionnel de manière significative pour les différentes commissions. De nombreuses actions n'ont pas été réalisées.</p> <p>Lors de la réunion de cadrage du 8 novembre dernier avec les responsables de budgets, élus ou professionnels, le trésorier a présenté une nouvelle matrice d'établissement du budget, plus intuitive et sécurisée. L'objectif est de disposer d'une matrice qui intègre le coût global de secteur concerné, en valorisant notamment le temps des bénévoles : les actions et les projets, le fonctionnement, les salaires reventilés, les amortissements en-cours et nouveaux (investissements).</p> <p>L'agenda prévisionnel de construction du budget 2023 s'établit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 08/11/2022 : réunion de cadrage, en distanciel, avec les responsables de budget • 16/12/2022 : retour des projets par chaque responsable de budget • 06/01/2023 : réunion de restitution avec les responsables de budget avec la présentation d'un premier projet de consolidation • S5/2023 : arbitrage en commission des finances • 09/02/2023 : présentation du budget au bureau exécutif • 23/02/2023 : présentation du budget au conseil d'administration • 18/03/2023 : validation du budget à l'assemblée générale ordinaire | EPO | LLB | 06/01/23 |
| <p>1.2.2 Événements majeurs 2023</p> <p>Par la sélection de trois événements majeurs, le bureau exécutif souhaite valoriser une politique d'organisation des manifestations sportives en recherchant un équilibre disciplinaire et géographique. Les événements qui ont été retenus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compétition d'envergure : Nationale 1 Hommes de kayak polo à Corbeil-Essonnes, le 4 et 5 mars 2023, organisée par l'AS Corbeil-Essonnes Canoë Kayak | EPO | EPO/EBR | 15/12/22 |

| | | | |
|--|-----|---------|----------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Manifestation pour les jeunes : finale jeunes à Vaires-sur-Marne, le 18 juin 2023, organisée par la commission Jeunes • Manifestation de loisir : 9^e édition de la TraverSeine, le 16 et 17 septembre 2023, coorganisée par les comités de Paris et des Hauts-de-Seine | | | |
| <p>1.2.3 Coupes du Monde de sprint et de slalom à Vaires-sur-Marne</p> <p>La FFCK va organiser deux coupes du Monde sur le site Olympique : une coupe du Monde de sprint du 29 août au 1^{er} septembre 2023 et la finale de la coupe du Monde de slalom du 5 au 8 octobre 2023.</p> <p>À de multiples occasions, le Comité a sollicité la FFCK pour être associé à la gouvernance d'un comité d'organisation d'événements sportifs à Vaires-sur-Marne. Même si le service Événements de la FFCK s'est rapproché du Comité pour solliciter et intégrer des ressources à un comité technique, la création d'un comité d'organisation n'est toujours pas actée par la FFCK. Lors d'un entretien le 9 novembre, le président fédéral, Jean Zoungrana, a indiqué étudier sa faisabilité avec l'intégration de collectivités locales. En attente de concrétisation, Eric Poulhe a précisé à Jean, que le Comité ne pouvait se considérer, à ce jour, comme associé à la gouvernance de l'organisation des deux compétitions. Il pourra néanmoins apporter un soutien en tant que prestataire de services sur la base des demandes que la FFCK voudra bien lui faire.</p> | EPo | EPo | 15/12/22 |
| <p>1.3 Développement</p> | | | |
| <p>1.3.1 Point sur les licences 2022</p> <p>Une analyse de l'évolution des licences pour les comités départementaux et les clubs par rapport à 2021 est présentée au conseil d'administration. Son objectif est d'adapter l'accompagnement des structures à chaque typologie de situation. Les points marquants de cette analyse sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un léger retrait de 3,4 % au niveau des licences 1 an et 3 mois. La part nationale reste cependant constante. • Une forte croissance pour les cartes 1 jour, avec 6 900 titres délivrés en 2022, soit une augmentation de 174 % par rapport à 2021. Le niveau national reste stable. • Une stabilité pour les titres permanents au niveau des comités départementaux. • Une accentuation de l'écart entre hommes et femmes, même si le pourcentage des féminines est égal au national. • Une baisse du taux de création de 5 % par rapport à 2021, et un taux de renouvellement supérieur au taux national. Cette évolution peut être interprétée comme une réussite au niveau de la fidélisation, mais aussi comme un risque de vieillissement des adhérents. • La création de 3 nouveaux clubs au cours de 5 dernières années, avec un accompagnement actif de la part du Comité. • Une stabilité au niveau des catégories d'âges, avec une baisse de 12 % pour les moins de 14 ans. <p>Les conclusions qui en résultent sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le maintien de la dynamique sur la création des cartes 1 jour sur 2023, • l'augmentation du taux de création pour les années à venir, afin d'éviter le risque de vieillissement des adhérents, qui peut aussi provoquer une érosion de la base des bénévoles du Comité. <p>Stéphane Drouet intervient pour confirmer la tendance haussière de délivrance des cartes à la journée en Seine-et-Marne. Ceci témoigne d'un engouement pour les sports de nature et le travail fourni par Comité sur le développement des parcours de randonnées nautiques. Toutefois, les activités proposées pour ce public est à la charge des bénévoles qui s'épuisent et, par manque de temps, ne sont plus en capacités d'encadrer des catégories d'âge plus jeunes (U14), dont on peut constater l'érosion en termes de licences. Il serait peut-être pertinent de se rapprocher des collectivités locales pour créer et pérenniser des emplois pour l'accueil de ces pratiquants. L'intérêt serait de soulager les bénévoles tout en maintenant la dynamique de délivrance des cartes à la journée.</p> | GLP | GLP/CHu | 30/11/22 |
| <p>1.4 Activités</p> | | | |
| <p>1.4.1 Commission Eau vive</p> <p>La commission Eau vive a été lancée, il y a un an, par Joël Dugay. Eric Poulhe a souhaité organiser le 26 octobre une réunion de bureau constitutive avec un groupe d'experts en eau vive qui validerait les orientations du périmètre de la commission et le programme 2023.</p> <p>Lors de cette réunion, il a été d'acté d'organiser des actions en complémentarité des clubs et des comités départementaux, et de toucher une pratique supérieure à la classe III en accompagnant les cadres de clubs disposant au minimum d'un niveau Pagaie Bleue. Compte tenu des orientations actées en bureau, Joël a souhaité se retirer la commission</p> | EPo | EPo/GVA | 15/12/22 |

| | | | |
|--|--|--|--|
| Eau vive, pour se concentrer sur la commission Mer. Il est remercié pour son investissement et le lancement de l'activité. La réunion du 22 novembre dernier a permis de confirmer le programme 2023 avec trois actions en rivière naturelle, en avril, fin mai et fin août. L'encadrement pourra être assuré par les membres de la commission. Les actions en eaux vives de classe I et II, voire III, seront intégrées au programme de la commission Eau calme gérée par Eric Feuillard qui travaille avec Gauthier Vanden Abeele sur leur contenu. | | | |
|--|--|--|--|

| 2. DÉCISIONS | | | | BEx | Élu/Prof. | Échéance |
|--|-----|----------|----------|-----|-----------|----------|
| 2.1 Général | | | | | | |
| 2.1.1 Compte rendu du conseil d'administration du 30 juin 2022 Cf Annexe 2 Le compte rendu ne fait mention d'aucune remarque de la part des élus du conseil d'administration. Il est soumis à son approbation. Décision ► Approbation à l'unanimité | GLP | GLP/ETV | 15/12/22 | | | |
| 2.1.2 Compte rendu des assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, du samedi 19 mars 2022 Cf Annexe 3 L'erreur de forme en page 14 du compte rendu de l'assemblée générale ordinaire, signalée par Isabelle Briois lors du conseil d'administration du 30 juin 2022, a été rectifiée. Les comptes rendus des assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, ne font mention d'aucune autre remarque de la part des élus du conseil d'administration. Ils sont soumis à leur approbation. Décision ► Approbation à l'unanimité | GLP | GLP/ETV | 18/03/23 | | | |
| 2.1.3 Date de l'assemblée générale extraordinaire sur le projet de développement Une assemblée générale extraordinaire doit approuver le projet de développement au mois de janvier 2023. La date du jeudi 26 janvier 2023 à 20 heures, en distanciel, est proposée aux élus du conseil d'administration. Ce sera également l'occasion d'une présentation des vœux par le président du Comité. Décision ► Approbation à l'unanimité | GLP | GLP/ ETV | 26/01/23 | | | |
| 2.1.4 Date de l'assemblée générale ordinaire de mars 2023 Le Comité doit statutairement organiser son assemblée générale ordinaire, statuant de l'exercice 2022, avant celle de la FFCK fixée le samedi 2 avril 2023. La date du samedi 18 mars 2023 à 9 heures, en présentiel, est proposée aux élus du conseil d'administration. Le lieu reste à préciser. Décision ► Approbation à l'unanimité | GLP | GLP/ ETV | 18/03/23 | | | |
| 2.1.5 Projet de développement régional 2021-2028 Cf Annexe 4 La note de synthèse sur le projet de développement est présentée aux élus pour approbation. Elle présente la méthodologie et les étapes qui ont mené à la rédaction du projet de développement qui se décompose comme suit : 3 orientations, 3 priorités par orientation, une liste d'actions associées aux priorités. Les trois orientations sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Les activités à la pagaie pour toutes et pour tous • Une filière sportive au service des champion.ne.s de demain • Une responsabilité sociétale sur le territoire Décision ► Approbation à l'unanimité | EPo | EPo/ETV | 15/12/22 | | | |
| 2.1.6 Calendrier 2023 Cf Annexe 5 Signe de dynamisme, le calendrier 2023 est très dense. En espérant qu'une modification des calendriers internationaux et nationaux ne nécessite pas d'ajustements, il a pu être finalisé très tôt sans conflit de dates entre les commissions d'activités. La commission Formation doit confirmer la date exacte de la formation AMFPC/MFPC Mer prévue en novembre 2023. La commission Slalom organisera le premier championnat régional de Kayak Cross le 18 juin 2023, en même temps que la finale Jeunes. Compte tenu de son format de course, on peut souhaiter la participation de compétiteurs issus de toutes les disciplines. Décision ► Approbation à l'unanimité, à date du conseil d'administration | FDu | FDu/EBr | 15/12/22 | | | |

| 2.2 Services | | | |
|--|-----|---------|----------|
| <p>2.2.1 Contributions régionales 2024</p> <p>L'assemblée générale du 19 mars 2022 a validé le montant des contributions financières pour l'année 2023 pour les membres affiliés (collège I) et agréés (collèges II et III), définies par paliers de 30 à 150 €, en fonction du nombre de licences. Il convient de statuer sur la révision des tarifs 2024 qui devra être validée par l'assemblée générale. Le bureau exécutif propose de procéder à une révision financière de 3%.</p> <p>Stéphane Dablin s'étonne de proposer une augmentation des contributions alors que le Comité semble disposer d'un excédent budgétaire. Georges Le Pallec explique que cette proposition s'appuie sur un taux d'inflation actuel fort qui risque de durer. Au-delà de l'impact financier, l'objectif est de pérenniser le dispositif en évitant un phénomène d'érosion qui nécessiterait une forte augmentation dans les années futures. En outre, il faut rappeler que le bilan comptable n'est pas clôturé et que l'excédent budgétaire identifié ne concerne que les commissions. Les charges fixes du Comité, intégrant notamment des frais de personnel importants, ne sont pas en baisse, et devraient même s'accroître dans les années à venir.</p> <p>Décision ► Approbation à la majorité (13 pour, 2 contre)</p> | GLP | GLP/LLB | 15/12/22 |
| 2.3 Activités | | | |

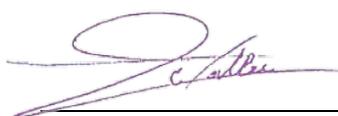
| 3. ÉTUDE | BEx | Élu/Prof. | Échéance |
|-------------------|-----|-----------|----------|
| 3.1 Général | | | |
| 3.2 Services | | | |
| 3.3 Développement | | | |
| 3.4 Activités | | | |

| 4. QUESTIONS DIVERSES | BEx | Élu/Prof. | Échéance |
|-----------------------|-----|-----------|----------|
| Aucune | | | |

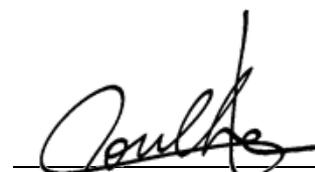
La séance s'est terminée à 22h30

Annexes

- Annexe 1 : Organigramme du Comité
- Annexe 2 : Compte rendu du conseil d'administration du 30 juin 2022
- Annexe 3 : Compte rendu des assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, du samedi 19 mars 2022
- Annexe 4 : Note de synthèse du projet de développement régional 2021-2028
- Annexe 5 : Calendrier 2023



Georges Le Pallec,
Secrétaire Général



Eric Poulhe,
Président